



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

Lettre datée du 25 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux instructions relatives à l'exercice du droit de réponse, le Royaume-Uni souhaite répondre à une déclaration faite par le représentant de l'Argentine.

Comme suite à la référence faite aux Îles Falkland par le représentant de l'Argentine, le 24 septembre, lors du débat général tenu au titre du point 8 de l'ordre du jour de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, le Royaume-Uni tient à ce que la déclaration suivante soit consignée dans le compte-rendu officiel correspondant :

Le Royaume-Uni ne doute ni de sa souveraineté sur les Îles Falkland et sur les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, ni du principe de l'autodétermination et du droit des Falklandais à disposer d'eux-mêmes consacrés par la Charte des Nations Unies et par l'article premier des deux Pactes relatifs aux droits de l'homme, en vertu desquels ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

Ainsi, il ne peut y avoir de dialogue sur la souveraineté des Îles Falkland que si les Falklandais le souhaitent. Le référendum de 2013, par lequel 99,8 % des votants ont déclaré souhaiter que les îles conservent leur statut de territoire du Royaume-Uni, a clairement montré que les habitants ne voulaient pas d'un dialogue sur la souveraineté. L'Argentine devrait respecter ce souhait.

Le Royaume-Uni entretient avec les Îles Falkland, comme avec tous ses territoires d'outre-mer, une relation moderne, fondée sur le partenariat, sur des valeurs communes et sur le droit du peuple de chaque territoire de décider de son avenir.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

(Signé) Karen Pierce

